



BILAN 2018 DU DISPOSITIF CAP'ASSO

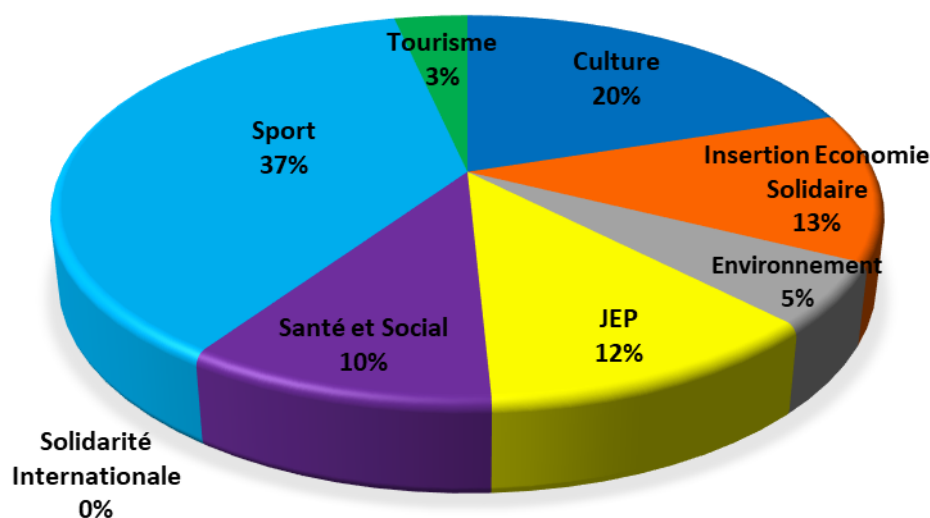
Bilan 2018 * du dispositif cap'asso

*Données de références : commissions permanentes régionales de 2018 des dossiers accompagnés par le mouvement sportif

BILAN GLOBAL – DU DISPOSITIF CAP'ASSO

Ventilation par secteur des projets subventionnés en 2018

321 projets ont fait l'objet d'une décision en 2018, dont 194 renouvellements.



BILAN SPORT DU DISPOSITIF CAP'ASSO

2018 :

- 99 projets instruits par le CROS Centre Val de Loire ont reçu un accord favorable de la Région, lors des 6 commissions permanentes régionales. 10 projets ont été refusés (soit 9 % des dossiers déposés).
- 2 578 680 € ont été accordés aux associations sportives par la Région.

Depuis le démarrage du dispositif :

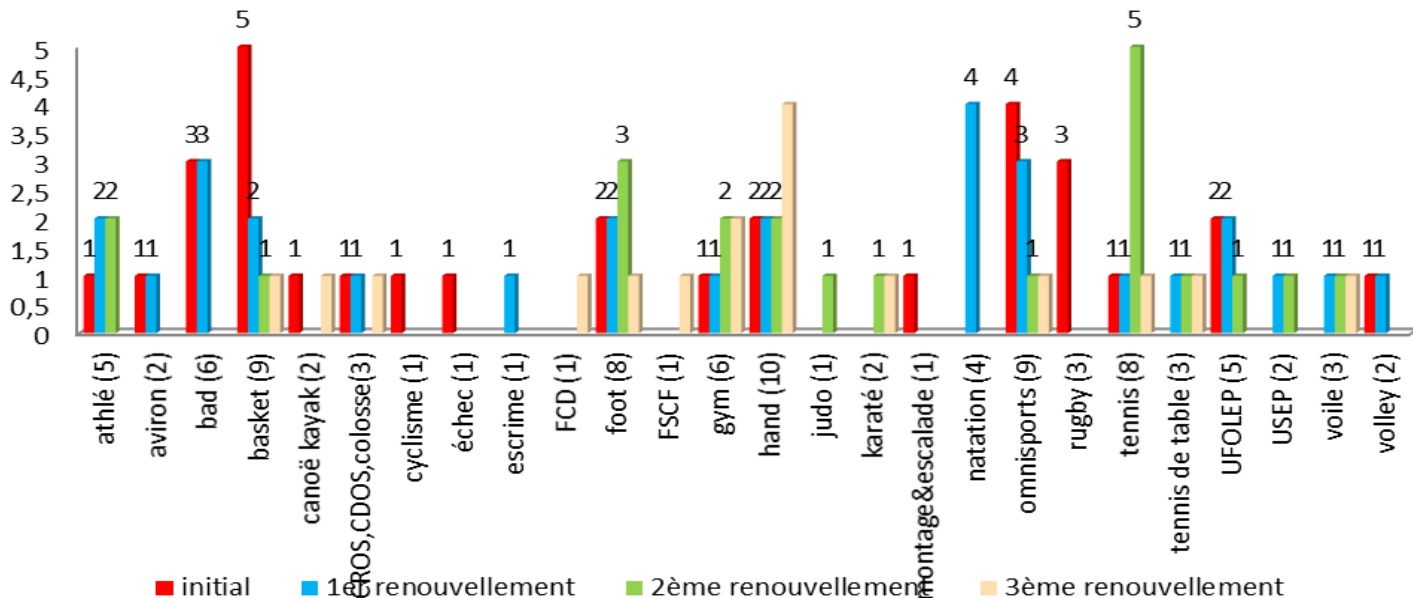
- 1 542 projets instruits par le CROS CVL ont reçu un accord favorable,
- 42 247 690 € ont été accordés aux associations sportives de la Région.

Sur les 1 542 projets sport :

- 1 464 projets ont été accompagnés par le CROS CVL
- 78 projets ont été consultés par le CROS CVL pour visa simple



Ventilation des projets par discipline en 2018



Ventilation des projets par nombre de postes :

2018 :

- 99 projets déposés incluent 1 poste, soit 90 %
- 9 projets déposés incluent 2 postes, soit 9 %
- 1 projets déposés incluent 3 postes, soit 1 %

Depuis le démarrage du dispositif :

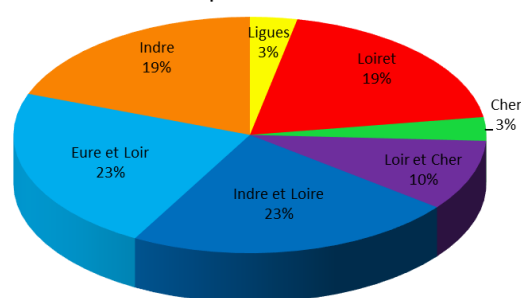
- 1 302 projets déposés incluent 1 poste, soit 84 %
- 191 projets déposés incluent 2 postes, soit 12 %
- 39 projets déposés incluent 3 postes, soit 3 %
- 10 projets déposés incluent 4 postes, soit 1 %

Ventilation des projets par départements :

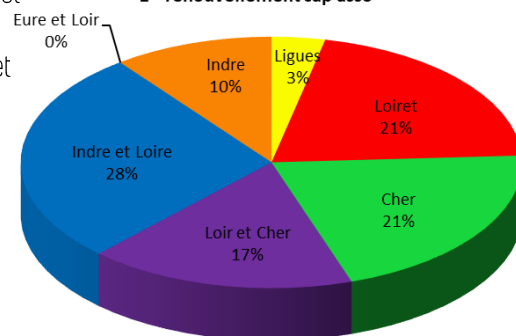
2018 :

- 5 projets ont été déposés par les ligues,
- 23 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loiret,
- 14 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Cher,
- 14 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loir et Cher,
- 22 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre et Loire,
- 10 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Eure et Loir,
- 11 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre.

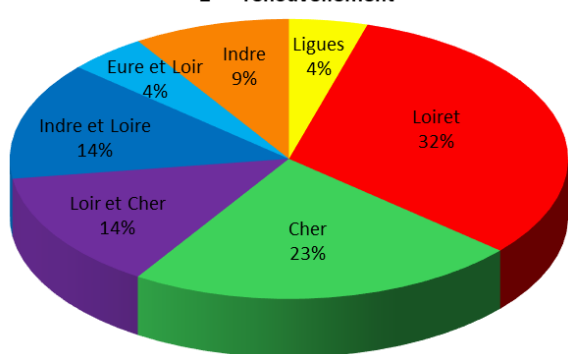
cap'asso initiaux



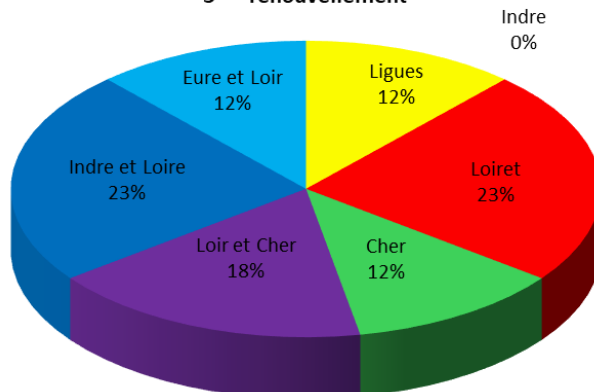
1er renouvellement cap'asso



2ème renouvellement



3ème renouvellement



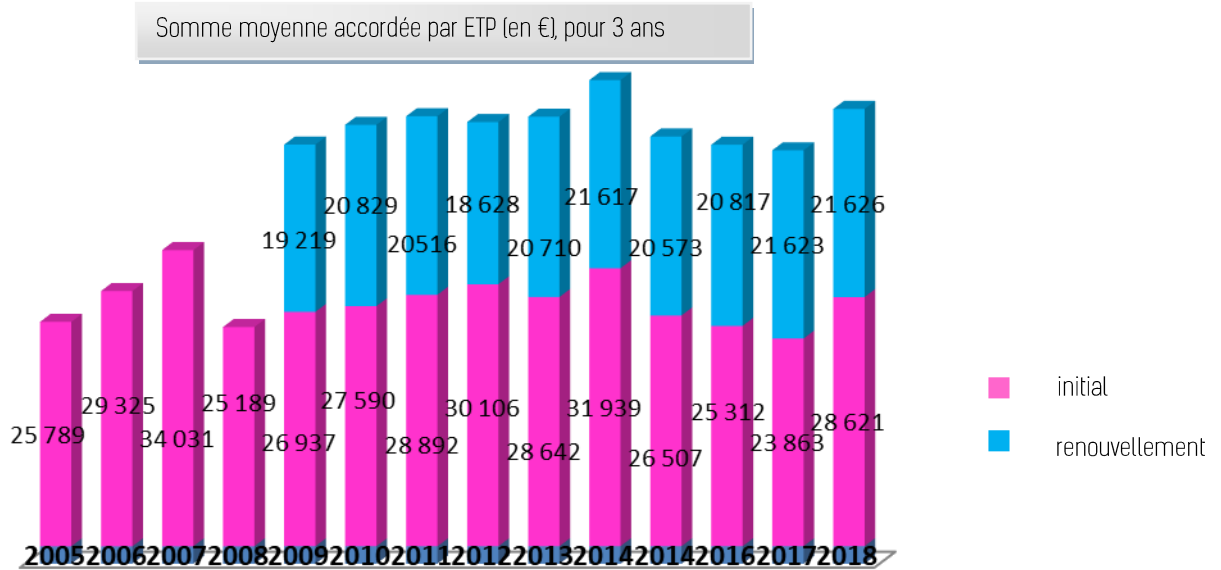
Depuis le démarrage du dispositif :

- 175 projets ont été déposés par les ligues,
- 312 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loiret,
- 248 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Cher,
- 211 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux du Loir et Cher,
- 290 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre et Loire,
- 168 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Eure et Loir,
- 138 projets ont été déposés par des clubs et des comités départementaux de l'Indre.

Sommes accordées (sur la durée de la convention, 3 années) :

- 2005 : La somme moyenne accordée par Equivalent Temps Plein (ETP) était de 25 789€
- 2006 : La somme moyenne accordée par ETP était de 29 325 €
- 2007 : La somme moyenne accordée par ETP était de 34 031 €
- 2008 : La somme moyenne accordée par ETP était de 25 189 €
- 2009 : La somme moyenne accordée par ETP était de 22 081 €
- 2010 : La somme moyenne accordée par ETP était de 23 181 €
- 2011 : La somme moyenne accordée par ETP était de 24 599 €
- 2012 : La somme moyenne accordée par ETP était de 24 081 €
- 2013 : La somme moyenne accordée par ETP était de 23 196 €
- 2014 : La somme moyenne accordée par ETP était de 26 833 €
- 2015 : La somme moyenne accordée par ETP était de 22 456 €
- 2016 : La somme moyenne accordée par ETP est de 23 163 €
- 2017 : La somme moyenne accordée par ETP est de 22 544 €
- 2018 : La somme moyenne accordée par ETP était de 24 533 €

Soit une moyenne depuis le démarrage du dispositif de 24 706€ accordés par ETP.



Typologie des postes subventionnés :

2018 :
Les 99 projets représentent 107,11 ETP et 114 emplois

31 dossiers « initiaux »

- 30 postes créés soit 27,7 ETP

- 10 postes consolidés soit 9,8 ETP

Avec une aide de la région à hauteur de 28 621 € par ETP.

68 dossiers « renouvellement »

- 29 1^{er} renouvellement : 32 postes consolidés soit 30,05 ETP

Avec une aide de la région à hauteur de 21 830 € par ETP.

- 22 2^{ème} renouvellement : 23 postes consolidés soit 21,16 ETP.

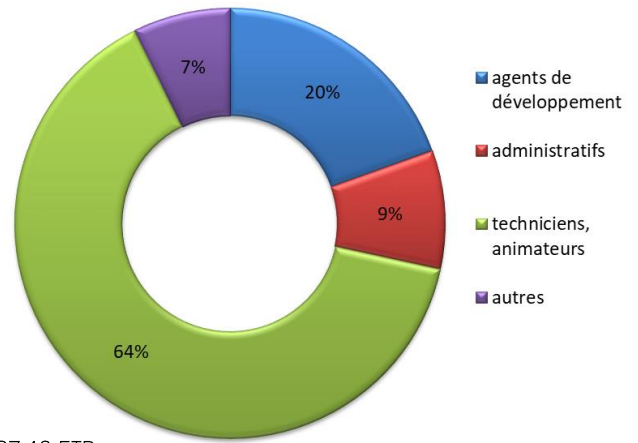
Avec une aide de la région à hauteur de 21 304 € par ETP.

- 17 3^{ème} renouvellement : 19 postes consolidés soit 18,4 ETP.

Avec une aide de la région à hauteur de 21 663 € par ETP.

Les dossiers renouvellements représentent
69 % des projets.

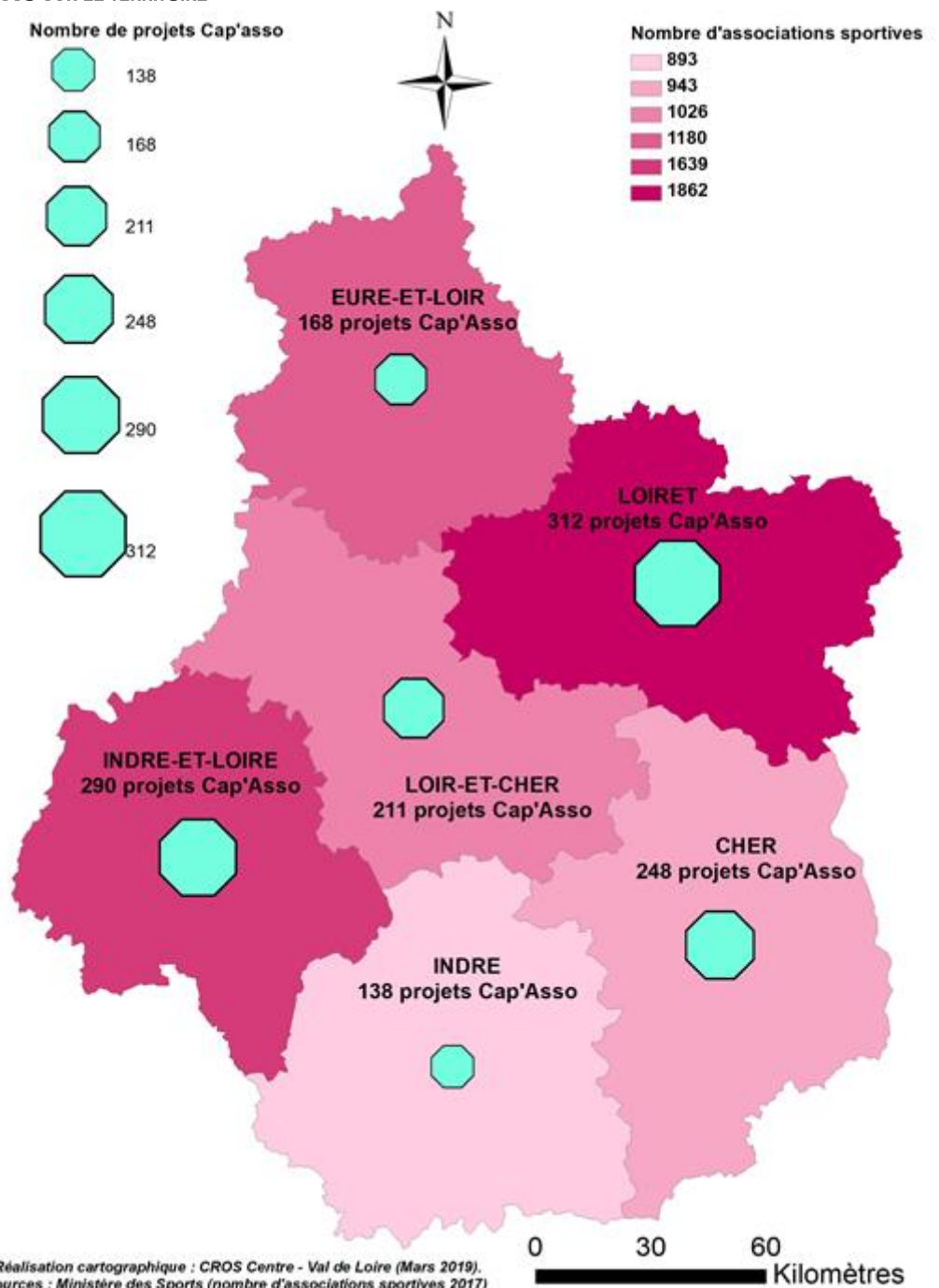
- 26 emplois représentent des postes d'agents de développement,
- 6 emplois représentent des postes d'administratifs,
- 79 emplois représentent des postes de techniciens et d'animateurs,
- 3 emplois représentent un autre poste.



Depuis le démarrage du dispositif :

- Les 1 542 projets représentent 1 712,01 ETP soit 1 834 emplois.
- 568 postes créés soit 522,84 ETP,
- 1256 postes consolidés soit 1 189,17 ETP,
- Dont 703 dossiers « renouvellement » qui représentent 822 emplois et 787,49 ETP.
- 358 emplois représentent des postes d'agents de développement,
- 163 emplois représentent des postes d'administratifs,
- 1179 emplois représentent des postes de techniciens et d'animateurs,
- 134 emplois représentent d'autres postes.

L'IMPORTANCE DU DISPOSITIF CAP'ASSO SUR LE TERRITOIRE



Les dossiers cap'asso ligues (175) ne sont pas indiqués sur la carte, ayant une portée régionale.

Contact : Déborah TESI, chargée de mission
 CROS CVL : 02 38 49 88 55 ou
 emploi.cvl@franceolympique.com

Réalisation cartographique : CROS Centre - Val de Loire (Mars 2019).
 Sources : Ministère des Sports (nombre d'associations sportives 2017)
 CROS Centre - Val de Loire (nombre de projets Cap'asso 2018)